

Chiens laissés dans des voitures trop chaudes
— 28 signalements depuis le début du mois de mai 2019 —

Sherbrooke, le 25 juillet 2019 — La semaine dernière, la Société protectrice des animaux (SPA) de l'Estrie a reçu un appel pour un chien dans une voiture. La température extérieure était de 29 °C ce jour-là. Lorsque les patrouilleurs ont pris la température intérieure du véhicule, le cadran du thermomètre digital indiquait 61,2 °C.

« Depuis le début du mois de mai, nous avons déjà reçu 28 signalements au sujet de cette problématique, 5 constats d'infraction et 9 avis verbaux ou écrits ont déjà été émis », lance d'entrée de jeu l'agente de communication de la SPA de l'Estrie, Marie-Pier Quirion. Avec les chaleurs annoncées pour la fin de semaine et les journées chaudes de la semaine dernière, la SPA de l'Estrie désire rappeler aux gardiens de chiens que leurs compagnons canins, tout comme les humains, peuvent être victimes d'un coup de chaleur surtout lorsque celui-ci est laissé seul à bord d'un véhicule.

Ne laissez sous aucun prétexte Fido seul dans l'auto

La SPA de l'Estrie souhaite sensibiliser les Estriens à ne pas amener leur chien en auto avec eux lorsqu'ils vont faire des courses ou lors de tout autre type de déplacement qui ne nécessite pas la présence de pitou. Plusieurs études démontrent que la température intérieure d'un véhicule garé à l'ombre et dont les fenêtres sont entrouvertes peut augmenter de 20 °C en seulement 10 minutes. Ainsi, si la température extérieure n'est que de 20 °C, pourtant jugée agréable, celle à bord de l'habitacle peut, en très peu de temps, atteindre les 40 °C ! « Faire une course de quelques minutes à la quincaillerie du coin ou encore à la pharmacie, ce n'est pas long pour vous. Mais pour un chien à l'intérieur d'une voiture, c'est une éternité. À plusieurs reprises durant l'été, des citoyens nous appellent afin de nous signaler des animaux dans des voitures. », ajoute la porte-parole de l'organisme.

Une habitude très courante... qui doit changer

« En aussi peu que 10 ou 15 minutes, votre chien peut subir de graves séquelles irréversibles, voire mourir. Et entrouvrir les fenêtres et leur laisser un bol d'eau n'évite pas les coups de chaleur. Moins bien habilités que les humains pour se rafraîchir, les chiens ne peuvent supporter les chaleurs élevées, et ce, peu importe leur race ou leur grosseur. Contrairement aux humains, les chiens ne peuvent pas transpirer. Ils se rafraîchissent donc par les poumons en haletant, ce qui est beaucoup moins efficace comme moyen de refroidir leur corps », rapporte Debra Tacium, vétérinaire à la Clinique vétérinaire des petits animaux de l'Estrie.

Cet été, soyez « cool ». Laissez Fido à la maison !

Laissez-le à la maison. Il y sera bien plus confortable et surtout, en sécurité. Voici d'ailleurs quelques conseils pour éviter que votre chien ne souffre pas d'un coup de chaleur :

- Évitez les activités physiques intenses en journée. Optez plutôt pour une promenade au petit matin ou en milieu de soirée. Restez alerte pour distinguer les signes de chaleur ou de brûlures des coussinets ;
- Offrez-lui un rafraîchissement en vous assurant qu'il ait toujours accès à un bol d'eau fraîche. Aussi, profitez-en pour l'asperger d'eau fraîche et, s'il aime l'eau, pourquoi ne pas lui installer une piscine pour enfants à l'ombre ;
- Si votre chien vit à l'extérieur, offrez-lui un accès à un lieu ombragé ; placez-y sa niche et plusieurs bols d'eau fraîche et propre. Si vous quittez pour la journée, déposez des glaçons dans ses bols d'eau.

Une négligence qui peut coûter cher

« Outre mettre la vie de leur animal en danger, les gens qui laissent leur chien dans leur véhicule s'exposent également à un constat d'infraction », ajoute Mme Quirion. La réglementation de plusieurs municipalités en Estrie stipule en effet ce qui suit :

Durant le transport ou lors de l'arrêt d'un véhicule, le gardien du véhicule doit placer l'animal à l'abri des intempéries, du soleil ou de la chaleur...

« Et dans les cas plus graves, c'est-à-dire une situation dans laquelle le chien se retrouve agonisant ou qu'il en meure, le gardien de l'animal peut être accusé de négligence ou de cruauté, et ce, tant en vertu de la loi provinciale B 3.1 que du Code criminel canadien », précise-t-elle.

Dénoncez sans hésiter !

Si vous êtes témoin d'un chien enfermé dans une voiture par temps chaud, contactez immédiatement votre service de police ou la SPA de l'Estrie au 819 821-4727, option 5. C'est grâce à votre vigilance que nous pourrions éviter à plusieurs chiens de souffrir de coups de chaleur cet été.